



Wallonie

Ville de SERAING

Dossier n° : PU/2026/3669

URBANISME AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le collège communal fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial (CoDT) il est saisi d'une demande de : ~~Permis d'urbanisme — permis d'urbanisme de constructions groupées — permis d'urbanisation — modification d'un permis d'urbanisation — certificat d'urbanisme n°2.~~

Les demandeurs sont **Monsieur et Madame HALLEUX** demeurant **rue de la Rose 80 à 4102 SERAING (OUGRÉE)**.
Le terrain concerné est situé **rue de la Rose 80 à 4102 SERAING (OUGRÉE)** et est cadastré **11e division section C n° 52 G 7**.
Le projet vise à **"régulariser la construction d'une annexe sur deux niveaux, d'une terrasse plateforme sur la toiture de l'annexe, ainsi que la création d'un logement supplémentaire"** et présente les caractéristiques suivantes : écarts au Guide communal d'urbanisme (GCU du Collège communal du 23 avril 2018), à savoir : le projet proposé ne répond pas aux articles 54 et 57.

Article D.IV.40, al.3 du CoDT : « Les demandes impliquant un ou plusieurs écarts aux plans communaux d'aménagement adoptés avant l'entrée en vigueur du Code et devenus schémas d'orientation locaux, aux règlements adoptés avant l'entrée en vigueur du Code et devenus guides et aux permis d'urbanisation sont soumises à annonce de projet, et ce, jusqu'à la révision ou à l'abrogation du schéma ou du guide. ».

Le dossier peut être consulté durant la période d'annonce au Service de l'Urbanisme, Cité administrative, place Kuborn 5 à 4100 SERAING, les jours ouvrables (**UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS**).

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de **Kathleen BRYSSÉ (04.330.86.32)**.

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du **31 août au 14 septembre 2026** au Collège communal :

- par courrier postal à Ville de Seraing - place Communale 8 à 4100 SERAING
- par courriel à : enquete.urbanisme@seraing.be

PAR LE COLLÈGE COMMUNAL,

Pr LE DIRECTEUR GENERAL,
(délégation du 3 avril 2025)
(CDLD art. L1132-5)

KathleenBRYSSÉ
Agent technique

Pr LA BOURGMESTRE,
(délégation du 13 février 2025)
(C.D.L.D. art. L 1132-4)

M^{me} GELDOLF
TROISIÈME ÉCHEVINE